



Une montagne de déchet chez mon voisin

Par **olivier**, le **11/02/2010** à **07:56**

Bonjour, je vous soumetts une petite question mon voisin est entrepreneur paysagiste, il m'a vendu mon terrain depuis que l'on s'est installé il a pris l'habitude d'entreposer tous ses déchets face à ma terrasse, sur une hauteur de 3 m (sur son terrain), c'est déchets sont composés en grande partie de terre et de végétaux mais il y a également plastiques béton bois etc.. a t il le droit d'entreposer cela à cette endroit devant quelle juridiction dois je me diriger quels articles puis je viser afin de le mettre en demeure par lettre recommandée avec AR merci pour votre attention

Par **elydaric**, le **11/02/2010** à **18:39**

Bonjour, Je vous conseille de faire état de ce problème à votre mairie qui pourra prendre les mesures nécessaires. Il appartient au Maire de régler les problèmes de salubrité publique et généralement, chaque règlement sanitaire (établi au niveau du département), proscriit les dépôts d'ordures sur les parcelles privées.